

# PROCÈS-VERBAL

## SÉANCE DU 28 AOUT 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit août à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

<b>Nombre de Conseillers Municipaux :</b>	
En exercice :	18
Présents :	13
Pouvoirs :	
Votants :	14
<b>Date de la convocation :</b>	
22 août 2019	
<b>Date d'affichage :</b>	
22 août 2019	

**Présents :** MM. - Michel BRARD – Catherine LEBOUCCQ - Michel BENEDETTI - Cécile BOULDÉ - Jean-Luc VALLET - Adjoint  
Nicolas HARDY - Madeleine DENIS - Aline JOSSE - Jean-Marc COSTENTIN - Karine HUART - Christian THÉBAULT - Anne-Marie VEILLÉ  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Marc LIBERT - Charles DAVENEL - Anne LEGOUBÉ (pouvoir à Madeleine DENIS) - Patricia PAUTONNIER

**Absents :** Sébastien TROUVÉ

**Secrétaire de séance :** Madame Cécile BOULDÉ est désignée comme secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2019
- Révision du PLU : arrêt du projet (*délibération*)
- Budget assainissement : décision modificative (*délibération*)
- Repas cantine scolaire école publique et ALSH : avenant au contrat initial avec la société RESTORIA suite à la décision du changement de gamme des repas et nouveaux tarifs, à compter de la rentrée scolaire 2019-2020 (*délibération*)
- Achat d'un tracteur pour le service technique : acceptation du devis (*délibération*)
- Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables (*délibération*)
- Création d'une commission « fonctionnement » de l'Espace Ferdinand de Lariboisière (*délibération*)
- GRDF : compte rendu d'activité de concession 2018 (*délibération*)
- Questions diverses

### Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2019 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2019. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## **Révision du PLU : arrêt du projet**

Présentation : Michel BRARD – Adjoint

Michel BRARD, adjoint, présente le projet du PLU, celui-ci devant être « arrêté » par une délibération du conseil municipal, ce qui signifie l'arrêt des études. Une fois le projet arrêté, il est envoyé en Préfecture, aux Personnes Publiques Associées (P.P.A.) qui ont un délai de 3 mois pour faire valoir leurs observations. Enfin, il est soumis à enquête publique pendant 1 mois avant d'être définitivement approuvé par le conseil municipal.

Dans le cadre des modalités de concertation, 2 réunions publiques ont été organisées le 29 mai 2018 et le 8 juillet 2019, mais seulement une dizaine d'habitants a participé à chacune de ces réunions. Les P.P.A. ont également été invitées à 2 réunions : une le 9 avril 2018 en amont du débat sur les enjeux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et une le 23 juillet 2019 avant l'arrêt du projet du PLU par le conseil municipal.

Michel BRARD précise que le projet prévoit une augmentation annuelle moyenne de la population de 1,5 %, une densité de 20 logements à l'hectare pour les prochaines opérations d'urbanisation, ce qui nécessite l'inscription d'une quinzaine d'hectares en zones constructibles à court ou moyen terme (hors zones d'activités). Cette densité a été revue à la hausse (17 logements à l'hectare initialement) suite aux observations des P.P.A. et pour une conformité avec le SCOT.

Il présente également le plan de zonage, le tableau des surfaces par zone et indique qu'un recensement du bâti, pouvant bénéficier d'un changement de destination, a été réalisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le bilan de la concertation ;
- d'arrêter le projet de PLU tel que présenté par Michel BRARD ;
- de soumettre pour avis le projet de PLU aux Personnes Publiques Associées, conformément aux articles L.132-7 et suivants du code de l'urbanisme ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, pour poursuivre la procédure d'élaboration du PLU : transmission pour avis aux personnes publiques associées, saisine de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestier et du Tribunal Administratif en vue de la désignation d'un Commissaire Enquêteur et organisation par Arrêté Municipal de l'Enquête Publique du PLU.

Par ailleurs, Nicolas HARDY fait part de son interrogation quant au respect du règlement du lotissement communal « François Bordais », concernant les clôtures, ayant constaté un manque d'harmonie dans l'ensemble. Monsieur le Maire et Michel BRARD précisent qu'il n'est effectivement pas toujours appliqué et il est proposé d'envoyer un courrier aux habitants, rappelant les prescriptions du règlement relatives aux clôtures.

## **Budget assainissement : décision modificative**

Présentation : Michel BENEDETTI - Adjoint

Michel BENEDETTI, adjoint, rappelle qu'au vu du diagnostic du réseau eaux usées réalisé par EF ETUDES, des travaux de réhabilitation pour un montant de 156.000 euros ont été

inscrits en dépenses du budget primitif 2019 de l'assainissement, ainsi que des subventions et un emprunt en recettes, afin de financer ces travaux.

Cependant, l'Agence de l'eau nous ayant informés de la non éligibilité de ces travaux aux subventions, il a été décidé de ne les réaliser qu'en partie, les plus « urgents », en prélevant sur l'excédent de fonctionnement et sans recourir à l'emprunt.

Cette décision nécessite une décision modificative du budget de l'assainissement.

Il informe alors de l'estimation des travaux, effectuée par GP Études, maître d'œuvre, avec une « tranche ferme » s'élevant à 71.085 € TTC (65.505 € de travaux + 5.580 € de contrôles), prévue être réalisée en fin d'année et une tranche optionnelle s'élevant à 29.997 € TTC (27.381 € de travaux + 2.616 € de contrôles) qui sera (ou pas) réalisée ultérieurement.

Il propose donc de prendre une décision modificative du budget assainissement comme suit :

**Investissement – dépenses :**

op. 53 - art. 2315 travaux :	- 81.000,00 €
op. 53 - art. 2031 maîtrise d'oeuvre :	- 100,00 €

**Investissement – recettes :**

art. 1641 : emprunt :	- 100.000,00
art. 13111 subventions :	- 56.100,00
art. 021 : virement fonctionnement :	+ 75.000,00

**Fonctionnement – dépenses :**

art. 61523 entretien :	- 75.000,00
art. 023 virement à l'investissement :	+ 75.000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter la décision modificative n°1 du budget primitif 2019 de l'assainissement telle que présentée ci-dessus ;
- de réaliser les travaux de la tranche ferme en fin d'année 2019 ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

**Repas cantine scolaire école publique et ALSH : avenant au contrat initial avec RESTORIA et tarifs de la rentrée scolaire 2019-2020**

Présentation : Catherine LEBOUCQ – Adjointe

Catherine LEBOUCQ, adjointe, rappelle la délibération du 12 juin 2019 décidant du changement de gamme (gamme « sélection ») des repas servis à la cantine de l'école publique et à l'ALSH, à compter de la rentrée scolaire 2019-2020.

Aussi, un avenant au contrat initial du 3 juillet 2018, avec la société RESTORIA, doit être signé.

Elle informe également des tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2019, le contrat prévoyant une révision des prix chaque année à cette date, indexée sur l'évolution de l'indice INSEE 1763856.

Les tarifs indicatifs moyens des repas de la gamme « sélection », avec 4,5 éléments, pour l'année scolaire 2019-2020 sont de :

Repas enfant : 2,489 € HT – 2,626 € TTC  
Repas adulte : 3,175 € HT – 3,349 € TTC

et le coût de chaque élément composant les repas, la commande se faisant à l'élément, est de :

	Repas enfant		Repas adulte	
	HT	TTC	HT	TTC
Entrée	0,206	0,217	0,257	0,271
Plat protidique	1,486	1,568	1,895	1,999
Légume	0,401	0,423	0,525	0,554
Fromage ou laitage	0,228	0,241	0,289	0,305
Dessert	0,282	0,298	0,353	0,372

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant au contrat initial du 3 juillet 2018, avec la société RESTORIA, suite au changement de gamme des repas ;
- d'accepter les nouveaux tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2019, tels que présentés ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir, dont l'avenant.

#### **Achat d'un tracteur pour le service technique : acceptation du devis**

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Suite à la consultation pour l'achat d'un tracteur pour le service technique, Monsieur le Maire informe de la réception de 2 devis sur 3 demandés : un de RM MOTOCULTURE, partenaire du garage BOUVET de Javené, s'élevant à 19.290,00 € TTC (achat – reprise de l'ancien tracteur) et un de MASSÉ de Val d'Izé, s'élevant à 19.400,00 € TTC (achat – reprise).

Il propose d'accepter le devis de RM MOTOCULTURE, partenaire du garage BOUVET de Javené, s'élevant à 22.325,00 € HT – 26.790,00 € TTC et d'accepter la reprise de l'ancien tracteur John Deere pour un montant de 7.500,00 €, soit au final, 19.290,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis de RM MOTOCULTURE, partenaire du garage BOUVET de Javené, s'élevant à 22.325,00 € HT – 26.790,00 € TTC ;
- d'accepter la reprise de l'ancien tracteur John Deere pour un montant de 7.500,00 € ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir, dont le devis RM MOTOCULTURE.

### **Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables**

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Monsieur le Maire informe de la réception de demandes d'admissions en non-valeur de la Trésorerie de Fougères Collectivités s'élevant à 404,10 € (58,74 € + 345,36 €) et correspondant à 6 titres non recouverts liés aux services périscolaires et ALSH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter les admissions en non-valeur, pour un montant total de 404,10 €, au vu des demandes de la Trésorerie de Fougères Collectivités ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

La dépense correspondante sera imputée à l'article 6541 de la section de fonctionnement du budget communal.

### **Création d'une commission « fonctionnement » de l'Espace Ferdinand de Lariboisière**

Présentation : Catherine LEBOUQC – Adjointe

Les travaux de réhabilitation du pôle intergénérationnel étant terminés et vu l'avancement des travaux de construction des logements de Fougères Habitat, une réflexion est à mener sur le fonctionnement futur et global de l'Espace Ferdinand de Lariboisière.

Catherine LEBOUQC, adjointe, souhaite donc créer une commission « fonctionnement » de ce site et propose à ceux qui le souhaitent d'intégrer cette commission. Il sera aussi proposé à des membres du CCAS, voir des membres extérieurs, d'y adhérer par la suite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de créer une commission « fonctionnement » de l'Espace Ferdinand de Lariboisière ;
- de désigner Catherine LEBOUQC, Bernard DELAUNAY, Madeleine DENIS, Anne-Marie VEILLÉ, comme représentants du conseil municipal à cette commission ;
- de proposer à des membres du CCAS, voir des membres extérieurs, d'y adhérer ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

Une première réunion de cette commission est fixée au mardi 17 septembre 2019 à 20 heures.

Catherine LEBOUQC souhaite aussi communiquer à ce sujet dans un prochain bulletin municipal.

Jean-Luc VALLET précise qu'un logement « témoin », de Fougères Habitat, sera prêt et visitable en fin d'année.

### **GRDF : compte-rendu d'activité de concession 2018**

Présentation : Michel BENEDETTI - Adjoint

Michel BENEDETTI, Adjoint, informe les membres du conseil municipal du compte-rendu d'activité de concession GRDF de l'année 2018.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Aussi, Michel BENEDETTI précise que le compteur « Gazpar », le compteur communiquant de gaz de GRDF, sera déployé sur l'ensemble du territoire d'ici 2022.

### Questions diverses

**Aménagements extérieurs du pôle intergénérationnel :** Monsieur le Maire présente les plans d'aménagements extérieurs du pôle proposés par le maître d'œuvre, pour arrêt du projet avant la consultation. Il fait part des observations et des modifications demandées par le bureau municipal, pour validation :

- en dehors des véhicules de sécurité, la ruelle, côté Delmas, ne sera que piétonne ;
- + un arrêt « minute » à proximité du bâtiment ;
- + un accès piétons vers l'ascenseur le long du bâtiment de Fougères Habitat ;
- en limite de la propriété Delmas : plantations et portillon ;
- aire de stationnement en enrobé (et non végétalisée) ;
- accès près des boîtes aux lettres en enrobé de couleur jaune ainsi que le sentier piétons ;
- en option à la consultation, enrobé de couleur tout autour du bâtiment de la commune à la place du sablé actuel ;
- + un « parking » vélos à côté des boîtes aux lettres ;
- + bancs, poubelles... ;
- emplacement des conteneurs ordures ménagères ? Michel BENEDETTI propose de prendre rendez-vous avec le smictom ;
- Clôture en limite de la propriété Balluais ? Monsieur le Maire se propose de les rencontrer ;
- + pierre et gravillons en pied de mur du bâtiment de Fougères Habitat ;
- + clôture aire de jeux ;
- + bacs à potager : emplacement à définir ;
- + reprise de la voirie du cœur de bourg (accès chantier) ;
- + terre végétale à évacuer ;
- clauses du CCTP à modifier.

Le conseil municipal valide ces diverses demandes.

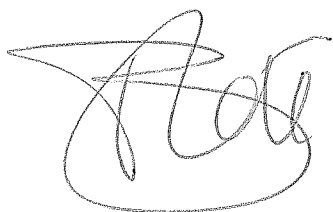
**CHIMIREC :** Nicolas HARDY a fait part de problèmes d'odeurs récurrents, à l'entreprise CHIMIREC. Cette dernière lui a alors communiqué 3 numéros de portable afin qu'ils soient appelés lorsqu'il y a des odeurs. M. MERLEIX, directeur de l'entreprise, a aussi souhaité rencontrer Monsieur le Maire et propose de former un groupe de personnes servant de « nez » dans le but d'un rapprochement entre les odeurs et le type de déchets récupérés. Cette information fera l'objet d'un article dans le prochain bulletin.

## CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 18 septembre 2019 à 20 h 00
  - Prochain bureau municipal : mercredi 11 septembre 2019 à 20 h 00
  - Commission espaces verts : lundi 2 septembre 2019 à 18 h 30
  - Commission sports : mardi 3 septembre 2019 à 18 h 30
  - Commission voirie : lundi 9 septembre 2019 à 18 h 30
  - Commission communication : jeudi 12 septembre 2019 à 18 h 30
  - Commission urbanisme et Aménagement : lundi 16 septembre 2019 à 18 h 00
  - Commission « fonctionnement » : mardi 17 septembre 2019 à 20 h 00  
de l'Espace Ferdinand de Lariboisière
- 
- Forum des associations : vendredi 13 septembre 2019 de  
18 H 00 à 21 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La secrétaire,  
Cécile BOULDÉ



Le Maire,  
Bernard DELAUNAY

